





**Question n° 1 :** J'espère que vous pourrez nous fournir une définition de la "sécurité publique et communautaire". Nous cherchons à clarifier la définition de "sécurité" de la Sécurité Publique - cela inclut-il la préparation aux situations d'urgence - ou cela se limite-t-il à la prévention de la criminalité, etc.

**Réponse n° 1 :** La mission de la Sécurité publique dans le cadre de ce projet est définie à l'annexe A : Énoncé des travaux, section 3 - Contexte, à la page 52 de l'appel d'offres. L'extrait ci-dessous a été fourni pour faciliter la consultation et, comme indiqué, ce programme se concentre spécifiquement sur la lutte contre la violence familiale et les crimes violents contre les femmes et les filles autochtones par l'élaboration de plans de sécurité communautaire (PSC).

« Sécurité publique Canada a besoin de facilitateur de développement des communautés aux quatre coins du pays pour la présentation d'ateliers pour aider à renforcer l'état de préparation des communautés et faciliter l'élaboration des PSC, dans l'optique d'accroître la sûreté des communautés autochtones, en tenant compte de leur culture.

Sécurité publique Canada fournit du soutien pour la planification stratégique communautaire qui s'inscrit dans le cadre des processus de guérison autochtones traditionnels. Ces processus de guérison traitent les causes profondes de l'abus et de la dysfonction au moyen d'interventions axées sur la culture, et mènent au final à des communautés plus sûres. Avec le processus de planification de la sécurité communautaire, Sécurité publique Canada cherche à accroître la sécurité des peuples autochtones au sein des communautés autochtones en adoptant la culture autochtone comme élément crucial des communautés autochtones sûres. Les PSC permettent aux communautés de prendre une plus grande part de responsabilité dans la définition de leurs besoins et la mise à profit de leurs acquis, ce qui reflète les aspirations et la culture de la communauté tout en respectant leurs contraintes et leurs défis.

Le processus adopté dans le cadre de l'Initiative en matière de planification de la sécurité des communautés autochtones fait partie du Plan d'action du gouvernement visant à contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones. Il a, à ce jour, été mis en œuvre dans plus de cent vingt-sept (127) communautés autochtones. La formation et les ateliers de planification stratégique sont essentiels au succès du processus, car ils aident à accroître le degré de préparation et la capacité de la communauté tout au long

de l'élaboration des PSC. Fait important, le processus a été conçu de manière à ce qu'on puisse l'adapter aux différentes étapes du développement des communautés. De ce fait, on s'attend du facilitateur qu'il contribue à l'adaptation et au développement continu du matériel, afin de maintenir un niveau élevé d'adéquation entre le contenu des ateliers, les processus et les besoins de la communauté. Le matériel des ateliers a été rédigé dans un langage simple,



pour faire en sorte que tous les membres de la communauté y aient accès (jeunes, Aînés, femmes, enfants et dirigeants). »

**Question n° 2 :** Les personnes qui se sont qualifiées pour l'Offre à commande (CO) pour Nunavut doivent-elles également se porter candidates à l'actuel appel d'offres?

**Réponse n° 2 :** Les soumissionnaires qualifiés dans le cadre de l'OC précédent de Sécurité publique doivent soumettre une nouvelle offre s'ils souhaitent travailler dans l'une des zones d'Entente sur les Revendications Territoriales Globales(ERTG), énumérées dans l'accord de revendication territoriale globale détaillé dans l'appel d'offres.

En effet, en raison des réglementations spécifiques à chaque ERTG, nous sommes tenus de requalifier les soumissionnaires.